

CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 23 juillet 2018

20 h 30 – Salle du Centre Culturel – Mairie de Conques

L'an deux mille dix-huit,

Et le lundi vingt-trois juillet,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel, située au rez-de-chaussée de la mairie de Conques-en-Rouergue.

Présents (28) : Eliane BERTRAND, Christian BIER, Abel BONNEFOUS, Denise BRUEL, Michèle BUESSINGER, Michel CABROL, Vincent CANTALA, Julien CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Jean-Paul DELAGNES, Montserrat ETOURNEAUD, Michel EXPERT, Paul FABRE, Marie GAILLAC, Guylain GARCENOT, Séverine GRES, René JALBERT, Claude LACAZE, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Annie LAMPLE, Bernard LEFEBVRE, Françoise PLEGAT, Yvette PRADELS BANCAL, Hervé ROUALDES, Anne-Marie SCHNEIDER, Philippe VARSI.

Pouvoirs (8) : Claude FABRE à Jean-Marie DANGLES, Daniel FABRE à Abel BONNEFOUS, Serge FABRE à Jean-Paul DELAGNES, Francis FALLIERES à Annie LAMPLE, Bernard FERRIERES à Montserrat ETOURNEAUD, Anne-Marie MASCLES à Michel CABROL, Jean-Pierre OLIVE à Bernard LEFEBVRE, Françoise ROUTABOUL à Denise BRUEL.

Absents excusés : Néant.

Absents (9) : Frédéric BOUISSOU, Yannick CASSAGNES, Mathieu CAVALIÉ, Bertrand CAYZAC, Roger DELAGNES, André LESCURE, Maria PEREIRA, Marie-Noëlle PINQUIE DOUMBOUYA, Stéphane ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Michel EXPERT.

Date de convocation et d'affichage : 16 juillet 2018.

<p>Nombre de membres : 45 – En exercice : 45 – Présents : 28 - Pouvoirs : 8 Exprimés : Pour = 36 – Contre = 0 - Abstention = 0</p>
--

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il appelle ensuite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Michel EXPERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N° 23072018-1

OBJET : Désignation d'un nouveau maire délégué de la commune déléguée de Noailhac, suite à la démission de Monsieur Abel BONNEFOUS (en sa qualité de maire délégué).

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du 12 juillet 2018, de Mme la Préfète de l'Aveyron qui nous informe que Monsieur Abel BONNEFOUS lui a fait part de sa décision de démissionner de son poste de maire délégué de la commune déléguée de Noailhac.

Mme la Préfète nous précise qu'elle a accepté sa démission de Maire délégué qui prend effet à la date du présent courrier.

Pour une parfaite information, Monsieur Abel BONNEFOUS souhaite toutefois rester membre du conseil municipal.

Monsieur Davy LAGRANGE est candidat.

Vu l'article L 2121-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales,

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants au 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Bulletins blancs ou nuls à déduire : 6

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Monsieur Davy LAGRANGE a obtenu 30 voix.

Monsieur Davy LAGRANGE ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été élu au poste de Maire délégué de la commune déléguée de Noailhac.

Monsieur le Maire a ensuite installé Monsieur Davy LAGRANGE, qui a accepté d'exercer ces fonctions, en qualité de Maire délégué de la commune déléguée de Noailhac.

Il précise enfin que Monsieur Davy LAGRANGE percevra une indemnité de maire délégué à compter du 24 juillet 2018, suivant le tableau des indemnités joint en annexe.

Délibération N° 23072018-2

OBJET : Contrat de bail professionnel - Commune de Conques-en-Rouergue à l'Association Bulle de Rêves. Maison d'Assistants Maternelles à St-Cyprien-sur-Dourdou.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet de contrat de bail professionnel entre la commune de Conques-en-Rouergue et l'Association Bulle de Rêves, pour le bâtiment désigné ci-dessous dans laquelle ladite association déclare vouloir y exercer l'activité : « maison d'assistants maternelles »

Le bâtiment concerné occupe le 1^{er} étage d'un immeuble située rue des Myosotis à St-Cyprien-sur-Dourdou (au-dessus de l'accueil de jour Alzheimer), il est composé de :

- un bureau, 3 chambres, un espace de vie, une salle de change, une salle multi-sensorielle, un vestiaire/buanderie, un WC.
- le tout pour une surface totale de 111,55 m²
- ainsi qu'une terrasse de 54 m².

Monsieur le Maire propose un loyer mensuel hors charges de 250,00 € hors taxes (300 € TTC) et une gratuité pour le mois de septembre.

Le loyer sera révisable annuellement en fonction de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE.

Le bail sera conclu pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} septembre 2018 et jusqu'au 31 août 2024. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties, le contrat sera reconduit tacitement pour la même durée et dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, aux conditions ci-dessus exposées ;

- **FIXE** à un mois de location le montant du dépôt de garantie ;

- **HABILITE** Monsieur Bernard LEFEBVRE, Maire, à faire tous états des lieux, à passer et signer le contrat de bail professionnel aux conditions ci-dessus exposées.

Délibération N° 23072018-3

OBJET : Acquisition du Centre d'Exploitation routier de Conques au Conseil Départemental de l'Aveyron. Bâtiments et terrains sis au lieu-dit « le Poujol ».

(cette délibération remplace et annule celle du 14 mai 2018, n° 6 portant sur le même objet).

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de deux courriers des 14 février et 6 juillet 2018, émanant de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aveyron qui concernent une proposition de vente des bâtiments et du terrain du Centre d'Exploitation Routier de Conques.

Ce centre situé au lieu-dit « le Poujol » de Conques, en bordure de la Route Départementale 901 se compose de deux bâtiments (sur les parcelles 076 H 454 et 455) qui servaient de Centre d'Exploitation routier et d'une parcelle de 7 698 m² cadastrée 076 H 488. Fin 2017, suite à la réorganisation des services du Conseil Départemental et au regroupement des centres d'exploitation, celui-ci a été fermé définitivement.

Le prix de vente proposé par le Conseil Départemental, selon l'estimation des Domaines au 1^{er} décembre 2017, est de 88 500 €, avec une marge de négociation de 10 % à la baisse qui ramènerait le coût d'achat à 79 650 €.

Cet acquisition n'ayant pas été prévue au budget primitif 2018, Monsieur le Maire propose donc (suivant un accord pris avec le Conseil Départemental) que l'acte d'achat soit effectivement réalisé en 2018, mais avec un règlement en fin de 1^{er} semestre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (35 voix pour et 1 abstention) :

- Approuve l'acquisition des deux bâtiments du Centre d'Exploitation routier de Conques (sur les parcelles 076 H 454 et 455) et de la parcelle cadastrée 076 H 488, situés au lieu-dit « le Poujol » propriété du Département de l'Aveyron, au prix de 79 650 € et aux conditions ci-dessus-exposées,
- Dit que l'acte d'achat sera passé en l'étude de Maître Franck SELIEYE, notaire à Marcillac-Vallon et que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire au budget primitif 2019 de la commune le montant de l'acquisition et des frais d'acte ;
- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Ce procès-verbal est affiché à la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi que dans les mairies déléguées de Grand-Vabre, Noailhac et St-Cyprien-sur-Dourdou.